



Travaux de construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° T 934 / 2019

ADDITIF Nº1

MODIFICATION APPORTÉE A LA DEMANDE DE PROPOSITION

Le présent additif apporte une modification au Dossier d'Appel d'Offres de la l'article 19.1 des Données Particulières.

| PIECE DOSSIER DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES | DISPOSITIONS INITIALES | MODIFICATIONS APPORTEES |
|---|--|--|
| SECTION II Données Particulières | Le montant et la monnaie de la garantie de soumission sont : Un milliard six cent cinquante millions de francs CFA (1 650 000 000 FCFA). La garantie de soumission sera délivrée par une Banque ou un Etablissement financier agréé dans un pays de l'espace UEMOA / BCEAO. Si un soumissionnaire produit une garantie émanant d'une banque étrangère (banque hors espace UEMOA / BCEAO), alors la banque émettrice de cette garantie doit avoir un correspondant établi et agréé dans un pays de l'espace UEMOA / BCEAO et qui se portera garant de ladite garantie par écrit. | Le montant et la monnaie de la garantie de soumission sont : Un milliard six cent cinquante millions de francs CFA (1 650 000 000 FCFA). La garantie de soumission sera délivrée par une Banque ou un Etablissement financier agréé dans un pays de l'espace UEMOA / BCEAO ou une garantie émanant d'une banque Japonaise. NB: pour la garantie émise par une banque japonaise, les entreprises pourront joindre une copie de cette garantie à leur offre. Le bureau de contrôle authentifiera ladite caution et l'original sera transmis au Maitre d'Ouvrage dès l'ouverture des aéroports. |

Toutes les autres dispositions du Dossier d'Appel d'Offres restent inchangées.

Fait à Abidjan le 05 Juin 2020

péral de l'Ageroute